

# PROGRAMME DE BOURSES

2025





# SOMMAIRE

- 01** Le programme de bourses
- 02** Nos bourses
- 03** Conditions d'attribution
- 05** Quand faire sa demande ?
- 07** Etude des dossiers
- 08** Versement de la bourse
- 09** Les autres aides
- 10** Contact



## LE PROGRAMME DE BOURSES

La volonté de l'Institut Lyfe (ex Institut Paul Bocuse) est de pouvoir rendre sa formation accessible à un plus grand nombre d'étudiants. La mise en place d'une politique de bourse a été initiée grâce à la Fondation Institut Lyfe.

En 2022, un programme de bourses plus juste, transparent a été mis en place, avec un objectif d'atteindre 20% d'élèves boursiers.

**Le programme de bourses est accessible à l'ensemble des étudiants de l'Institut Lyfe (sous réserve de répondre aux critères d'éligibilité).**

Il se distingue des aides publiques (CROUS, bourses du gouvernement du pays d'origine, ...).

Ce programme est mis en place grâce au soutien de mécènes entreprises et particuliers qui souhaitent permettre à des étudiants méritants et passionnés de vivre leur rêve.

# **LES BOURSES**

Le détail des conditions d'attribution des bourses est précisé en page 3.

## Réservées aux étudiants admis en 1<sup>ère</sup> année



### **Bourse d'excellence**

Bourse destinée aux étudiants méritants de moins de 26 ans pouvant faire valoir l'excellence de leurs résultats académiques avant l'entrée à l'Institut Lyfe. Attribuée aux étudiants français et internationaux. 6 bourses sont allouées chaque année.



### **Bourse Egalité des chances**

Bourse destinée aux étudiants de moins de 26 ans, aux ressources familiales limitées. Attribuée aux étudiants français. Pour les étudiants internationaux, le critère d'éligibilité à la bourse CROUS doit être vérifié avant toute demande.

## Autres bourses



### **Bourse Coup de pouce**

Bourse d'urgence permettant d'apporter une aide ponctuelle pour faire face à un accident de la vie survenu durant la scolarité. Attribuée aux étudiants français et internationaux.



### **Bourse Mobilité**

Bourse destinée à des étudiants souhaitant partir faire un stage ou un semestre à l'étranger. Attribuée aux étudiants français et internationaux.



### **Bourse Tremplin Master**

Bourse destinée à des étudiants inscrits dans les programmes Masters. Attribuée aux étudiants français et internationaux.



# CONDITIONS D'ATTRIBUTION

Tous les étudiants et étudiantes inscrits à l'Institut Lyfe peuvent faire une demande de bourse auprès de la Fondation Institut Lyfe.

Chaque bourse a des critères d'attribution spécifiques.

## Bourses réservées aux étudiants admis en 1ère année

Bourse	Critères d'attribution	Montant attribué	Durée
<b>Bourse d'excellence</b>	<p>Avoir obtenu une mention TRES BIEN (16/20 ou plus) au baccalauréat ou un diplôme équivalent.</p> <p>Les notes obtenues lors des tests d'admission, les engagements extra-scolaires (bénévolat, sport, etc.) seront pris en compte pour départager les dossiers.</p>	<p>Le montant attribué est défini par la Commission d'attribution des bourses (2500 € pour la rentrée 2025).</p> <p>Les autres frais restent à la charge de l'étudiant.</p> <p><b>6 bourses attribuées par an</b></p>	<p>Octroi annuel. Non reconductible.</p>
<b>Bourse Egalité des chances</b>	<p>Etre boursier CROUS (bourse d'Etat sur critères sociaux) et avoir obtenu au moins 12/20 au baccalauréat ou un diplôme équivalent.</p> <p>Pour les lycéens ayant obtenu entre 10 et 12/20 au baccalauréat, une étude au cas par cas des dossiers sera faite.</p> <p>Pour les étudiants internationaux : vérifier l'éligibilité à une bourse CROUS sur le site : <a href="http://etudiant.gouv.fr">etudiant.gouv.fr</a></p>	<p>Le montant attribué est calculé en fonction de l'échelon CROUS.</p> <p><b>Bourse de la Fondation (% sur les frais de scolarité)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Echelon 0 bis : 20%</li> <li>• Echelon 1 : 25%</li> <li>• Echelon 2 : 30%</li> <li>• Echelon 3 : 35%</li> <li>• Echelon 4 : 40%</li> <li>• Echelon 5 : 45%</li> <li>• Echelon 6 : 50%</li> <li>• Echelon 7 : 55%</li> </ul> <p>Les autres frais restent à la charge de l'étudiant.</p>	<p>Octroi annuel. Reconductible sous conditions.</p> <p>Le montant de la bourse est ré-évalué chaque année en fonction de l'échelon du CROUS.</p>

A noter : pour les étudiants éligibles pour la 1ère fois à une bourse CROUS en cours de cursus, possibilité de faire une demande de bourse à la Fondation. Vérifier les critères d'éligibilité.

# CONDITIONS D'ATTRIBUTION

## Autres bourses

Bourse	Critères d'attribution	Montant attribué	Durée
<b>Bourse Coup de pouce</b>	Attribuée aux étudiants devant faire face à un accident de la vie durant le cursus à l'Institut Lyfe (chômage, maladie, décès). Evènement pouvant mettre en péril la poursuite de la scolarité.	Montant variable en fonction de la situation  <b>5 bourses attribuées par an</b>	Octroi annuel. Non renouvelable
<b>Bourse Mobilité</b>	Attribuée aux étudiants souhaitant faire un semestre d'étude ou un stage à l'étranger.  L'étudiant devra au préalable déposer une demande auprès du service Mobilité Internationale afin que cette dernière soit étudiée.	1500 € max.  <b>15 bourses attribuées en 2025</b>	Octroi annuel. Non renouvelable
<b>Bourse Tremplin Master</b>	Attribuée aux étudiants intégrant l'un des programmes Master de l'Institut Lyfe.  Attribution sur critères académiques.	5000 €  <b>10 bourses attribuées en 2025</b>	Octroi annuel.



# QUAND FAIRE SA DEMANDE ?

Les bourses faisant l'objet d'un dépôt de dossier à une date définie :

- les bourses attribuées en première année de Bachelor (Excellence et Egalité des Chances),
- les bourses Mobilité
- les bourses Tremplin Master

Les bourses Coup de pouce peuvent être demandées à tout moment de l'année.

## Bourse d'Excellence - Bourse Egalité des chances

Afin de pouvoir postuler pour l'obtention d'une bourse en première année de Bachelor, il est préalablement nécessaire qu'une demande d'admission à l'Institut Lyfe soit faite.

**Dès que l'admission sera validée, les frais d'inscription devront être réglés.**

La Commission d'attribution des bourses pourra alors étudier le dossier et décidera si la demande est acceptée ou rejetée en fonction des informations fournies.

### Date de dépôt des dossiers de demande de bourses

Le dossier dûment complété doit être transmis par mail : [bourses@fondation.institutlyfe.com](mailto:bourses@fondation.institutlyfe.com)  
- au plus tard le 30 juin 2025 pour la rentrée de septembre 2025.

**A noter : Les candidats ne peuvent déposer qu'une seule demande de bourse. Les bourses ne sont pas cumulables.**



Tout dossier reçu après la date limite de dépôt des dossiers ainsi que les dossiers incomplets ne seront pas étudiés par la Commission.

### Date de la Commission d'attribution des bourses

La Commission se réunit pour la validation des octrois :  
- pour la rentrée de septembre 2025 : au plus tard mi-juillet 2025

## **Bourse Mobilité**

Les demandes doivent être faites auprès du service Mobilité Internationale.  
Votre contact : [mobilite@institutlyfe.com](mailto:mobilite@institutlyfe.com)

Après examen des dossiers, des bourses Erasmus ou des bourses de la Région pourront être attribuées aux étudiants.

Dans le cas où des étudiants n'auraient pas obtenu de bourse Erasmus ou de la Région, la Fondation Institut Lyfe pourra attribuer des bourses Mobilité complémentaires.

## **Bourse Coup de pouce**

Les demandes peuvent être effectuées à tout moment de l'année.

Il n'y a pas d'appel à candidatures. Un dossier devra être déposé lors de la demande. La bourse Coup de Pouce n'est pas renouvelable et sera attribuée une seule fois durant le cursus.

La Commission d'attribution donne une réponse sous 15 jours, après réception du dossier.

## **Bourse Tremplin Master**

Les demandes devront être déposées auprès des Directeurs de programme.

La Commission d'attribution des bourses pourra alors étudier le dossier et décidera si la demande est acceptée ou rejetée en fonction des informations fournies.



# ÉTUDE DES DOSSIERS

Toute demande de bourse est étudiée par une Commission d'attribution qui réunit notamment :

- la Présidente de la Fondation Institut Lyfe
- le Directeur Général du groupe d'enseignement Institut Lyfe
- les Directeurs Académiques des formations Bachelor du groupe d'enseignement Institut Lyfe
- la Responsable Mécénat - Communication de la Fondation / Responsable du programme de bourses

Les demandes sont étudiées au cas par cas selon les critères attachés aux différentes bourses.

Ces critères sont essentiellement :

- les critères de ressources (revenus de l'étudiant et/ou de sa famille, charges, etc.)
- la situation familiale (isolement / rupture / éloignement / charges de famille, etc.)
- les résultats académiques, l'assiduité, l'investissement, l'engagement citoyen et le comportement.

Certaines demandes peuvent faire l'objet d'un entretien avec l'étudiant.



# VERSEMENT DE LA BOURSE

Au moment de la demande de bourse, l'étudiant est informé de la date de la Commission d'attribution des bourses qui étudiera le dossier.

La Fondation Institut Lyfe notifie le résultat au plus tard dans les 72 heures suivant la Commission.

## **Le paiement de la bourse**

Pour les bourses d'Excellence - Egalité des chances - Coup de Pouce - Tremplin Master le paiement de la bourse est effectué par virement directement à l'Institut Lyfe et est déduit des frais de scolarité.

Pour les bourses Mobilité le paiement de la bourse est effectué sur le compte bancaire personnel de l'étudiant, domicilié en France.

## **ENGAGEMENTS DES ETUDIANTS BOURSIERS DE LA FONDATION INSTITUT LYFE**

Les étudiants boursiers s'engagent à participer à un certain nombre de manifestations et d'opérations de rayonnement, de promotion et d'engagement solidaire de l'école et de sa Fondation.

Les étudiants boursiers s'engagent à faire preuve d'un comportement exemplaire au niveau académique, professionnel et personnel.

La Commission des Bourses se réserve le droit de suspendre la bourse :

- en cas de comportements non exemplaires entraînant des sanctions disciplinaires,
- en cas d'attitude ou de comportement inapproprié, au sein et hors du Campus.

### **Les autres aides de la Fondation Institut Lyfe**

Un Fonds de solidarité a été mis en place et permet d'apporter des aides ponctuelles aux étudiants rencontrant des difficultés dans leur vie quotidienne (loyer, frais de santé, alimentation).

L'aide est accordée après le dépôt d'une demande et d'un entretien avec l'étudiant.

### **Les aides à la mobilité internationale**

Grâce au programme européen « Erasmus + » et aux programmes bilatéraux d'échanges d'étudiants avec les pays non-européens, vous pouvez effectuer une partie de votre cursus à l'étranger dans un des établissements partenaires de l'Institut Lyfe.

Pour plus d'informations, vous pouvez vous adresser au service Mobilité Internationale de l'Institut Lyfe.

### **Les aides publiques**

Concernant les bourses CROUS :

Depuis 2019, les étudiants de l'Institut Lyfe peuvent bénéficier des bourses sur critères sociaux du Crous, vous pouvez [vérifier si vous êtes éligible sur le site du CROUS](#) .



# CONTACT

Vous avez des questions, vous rencontrez un problème lors du dépôt de votre demande ?

Contactez-nous.

Corinne BERTY  
Responsable mécénat et communication

Tél. 04 27 02 95 68  
[bourses@fondation.institutlyfe.com](mailto:bourses@fondation.institutlyfe.com)



Salle I-105



**Château du Vivier - 1A Chemin de Calabert  
69130 Ecully - France**

[bourses@fondation.institutlyfe.com](mailto:bourses@fondation.institutlyfe.com)

